



Trans Europe Infos N°33

Juillet 2024

LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION DU RTE-T DÉFINITIVEMENT ADOPTÉE



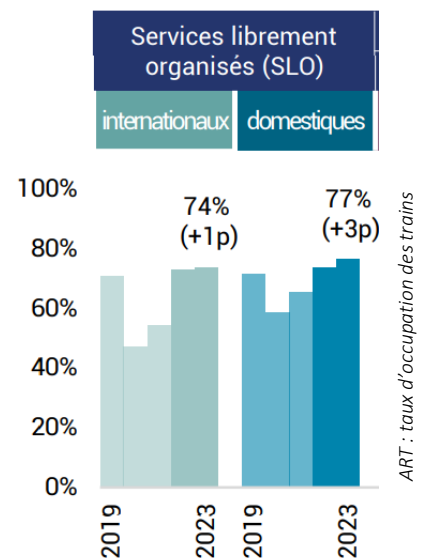
Conseil européen

Le Conseil européen a adopté le 13 juin la nouvelle réglementation du Réseau Transeuropéen de Transport (RTE-T). Le nouvel acte législatif fixe des délais pour l'achèvement du RTE-T en trois phases: d'ici à 2030 pour le réseau central, 2040 pour le réseau central étendu et 2050 pour le réseau global. La nouvelle échéance intermédiaire de 2040 a été introduite pour faire progresser l'achèvement de projets à grande échelle, tels que les liaisons ferroviaires transfrontalières manquantes, avant l'échéance de 2050 qui s'applique au réseau global. Afin de respecter ces échéances la

règlementation inclut des mesures de gouvernance renforcées, comme des actes d'exécution pour les liaisons transfrontalières stratégiques et des sections spécifiques des réseaux nationaux situées sur les neuf corridors de transport européens qui composent le réseau. Après signature par les présidents du Conseil et du Parlement européen le règlement révisé entrera en vigueur le vingtième jour suivant sa publication dans le Journal officiel de l'Union européenne : https://transport.ec.europa.eu/news-events/news/sustainable-and-resilient-transport-network-bringing-europe-closer-together-2024-06-13_en?prefLang=fr.

LA DEMANDE FERROVIAIRE POURSUIT SA FORTE ÉVOLUTION EN FRANCE

L'Autorité de régulation des transports (ART) a publié le 27 juin ses premiers chiffres des principales évolutions des marchés ferroviaires voyageurs et fret en France pour l'année 2023. Le transport ferroviaire de voyageurs a connu une nouvelle hausse de fréquentation (+6% par rapport à l'année précédente) et des taux d'occupation records de 77 %, notamment sur les liaisons domestiques à grande vitesse, malgré une légère baisse du nombre de trains en circulation (-1%). Toutefois, les liaisons concernées par la concurrence entre les opérateurs SNCF Voyageurs, Trenitalia et Renfe connaissent des augmentations de l'offre ferroviaire supérieures à 10 %. Pour ce qui concerne la qualité de service, le taux de suppression des trains s'est maintenu à son niveau de 2022 mais la ponctualité des trains s'est en revanche une nouvelle fois dégradée, notamment pour les services TER. Les prix moyens des trains à grande vitesse ont augmenté de 7 %, un taux supérieur à l'inflation, et plus fortement pour les services Ouigo où une hausse annuelle de près de 10 % est constatée. La concurrence a eu un effet notable sur les prix, qui ont diminué de 10 % sur l'axe Paris-Lyon : <https://www.autorite-transport.fr/actualites/219093/?context=news>.



ART : taux d'occupation des trains

UN NOUVEL OPÉRATEUR FERROVIAIRE POUR LE MARCHÉ À GRANDE VITESSE FRANÇAIS

Le fonds d'infrastructures Antin Infrastructure Partners a annoncé le 5 juin le lancement d'un nouvel opérateur ferroviaire privé dénommé Proxima avec l'objectif d'exploiter des trains à grande vitesse sur le marché français. Fondé par Rachel Picard, ancienne directrice de SNCF Voyages, et Tim Jackson, spécialiste de l'aérien et du ferroviaire, avec le soutien financier d'Antin Infrastructure Partners, Proxima ambitionne de proposer des liaisons grande vitesse entre Bordeaux, Rennes, Nantes, Angers et Paris. L'entreprise a signé un protocole d'accord avec Alstom pour l'achat de 12 trains à grande vitesse Avelia Horizon et a conclu un accord avec le gestionnaire d'infrastructure Lisea pour l'utilisation de sa base de maintenance à Marcheprime, à côté de Bordeaux. La première phase du développement de Proxima, consistant à l'achat du matériel roulant et au lancement des opérations à partir de 2027, sera portée financièrement par Antin Infrastructure Partners avec un investissement d'environ un milliard d'euros : <https://www.antin-ip.com/media/our-news/launch-of-proxima-the-first-independent-high-speed-train-operator-in-france>.

SNCF VOYAGEURS PRÉPARE SON ARRIVÉE SUR LE MARCHÉ ITALIEN DOMESTIQUE

SNCF Voyageurs a annoncé le 18 juin son intention de lancer de nouvelles lignes domestiques en Italie à partir de 2026. L'opérateur prévoit 9 allers-retours quotidiens sur l'axe Turin-Milan-Rome-Naples et 4 allers-retours entre Turin et Venise, desservant également les gares de Florence, Bologne, Vérone, Brescia et Padoue. D'autres destinations au sud de Naples pourraient être desservies ultérieurement. Ces nouvelles liaisons s'ajouteront à l'offre transfrontalière entre Paris et Milan via Lyon et Turin opérée par SNCF Voyageurs depuis 2011.

Cette nouvelle offre sur le sol italien sera opérée par la filiale SVI (SNCF Voyages Italie). Elle est rendue possible par l'accord-cadre signé entre SNCF Voyageurs et le gestionnaire d'infrastructure italien RFI en avril 2024, qui permet à SNCF Voyageurs de faire circuler des TGV en Italie pour une durée de 15 ans. SVI exploitera 15 rames TGV M à deux niveaux, adaptées techniquement aux infrastructures italiennes, qui ont été rajoutées à la commande de 100 rames passée auprès du constructeur Alstom et qui sont destinées à la France. Avec cette nouvelle offre SNCF Voyageurs ambitionne de gagner 15% de parts de marché en Italie sous 10 ans : <https://www.groupe-sncf.com/fr/groupe/portrait-entreprise/groupe-societes/sncf-voyageurs/lancement-tgv-italie>.

